



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 19/2023

Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont

Président Gilbert Dupuis

Membres Sergio Del Gottardo - Frédéric Gygax - Yves-Marie Hostettler - Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 9 octobre 2023 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Liliane Annen, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et les aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont.

Le plan d'investissement 2023 prévoit la réfection des collecteurs situés au chemin de Derrière-la-Ville pour un montant de CHF 730'000.-, et la réfection du chemin de Derrière-la-Ville avec des réaménagements divers pour un montant de CHF 1'060'000.-.

Ces collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ont été construits en 1966 et ils s'avèrent sous-dimensionnés et en mauvais état. Ils doivent donc être remplacés. Des modifications minimales doivent être effectuées sur les canalisations privées afin de respecter la mise en séparatif des eaux et ceci à la charge des propriétaires privés.

La chaussée et les trottoirs du chemin de Derrière-la-Ville sont en mauvais état car de nombreuses fougues sont apparentes et l'enrobé est très dégradé. Il est donc nécessaire de le remettre en état. De plus, le service des eaux de la ville de Lausanne profitera de ces travaux pour remplacer la canalisation d'eau potable qui montre certaines faiblesses.

Afin de rendre la priorité aux piétons et aux écoliers, la Municipalité prévoit de créer une zone de 20 km/h dans ce secteur des écoles. Ceci nécessite plusieurs aménagements, comme des modérateurs de trafic, l'adaptation de la signalisation, des marquages et de l'éclairage, la suppression d'une partie des trottoirs ainsi qu'une nouvelle zone de dépose minute pour les parents.

Pour garantir la cohérence des travaux réalisés dans ce secteur et d'y instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h, des petits aménagements sont prévus pour modérer le trafic à la route de Morrens et au chemin de Champ-Pamont.

Les montants indiqués dans le préavis ont été calculés sur la base de soumissions rentrées pour les travaux de génie civil.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement, même sans devoir recourir à un emprunt.

Considérant que ces travaux sont nécessaires pour le remplacement des collecteurs et sont judicieux pour les aménagements routiers, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 19/2023 du 25 septembre 2023 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.- HT destiné au remplacement des collecteurs EC + EU ainsi qu'à la réfection des aménagements routiers du chemin de Derrière-la-Ville et aux aménagements pour la mise en place de zones 20 et 30 km/h dans le secteur entre Derrière-la-Ville et Champ-Pamont ;
- d'amortir la part des investissements pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées par prélèvement au fonds affecté ;
- d'amortir les investissements pour les aménagements routiers au chemin de Derrière-la-Ville et pour les zones 20 et 30 km/h en 30 ans dès 2024 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 octobre 2023

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis,
Président



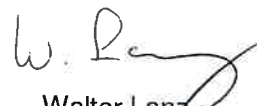
Sergio Del Gottardo



Frédéric Gyax



Yves-Marie Hostettler



Walter Lanz,
Rapporteur